



C.E.R.A.D.E.R 16 AMIANTE

Collectif pour l'Élimination Rapide de l'Amiante et la Défense des Exposés aux Risques

Siège social : 31 ter rue du stade 16400 La Couronne cerader16-amiante@orange.fr

Correspondance : 201 avenue du maréchal FOCH 16600 Ruelle-sur-Touvre

Association départementale de défense des victimes de l'amiante adhérente au réseau National ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante)

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} Avril 2022

L'Association CERADER 16 Amiante a tenu son Assemblée Générale le vendredi 1^{er} Avril 2022 à 14 h dans la salle des fêtes, Place du 14 juillet 16400 LA COURONNE.

Les adhérents à jour de leurs cotisations avaient été dument convoqués par un courrier contenant un pouvoir pour ceux qui, ne pouvant être présents ce jour-là, souhaitaient participer aux votes comme le prévoit les statuts.

Au vu des dernières directives sanitaires et compte tenu qu'à la date de l'assemblée générale le port du masque n'est légalement plus obligatoire, l'association CERADER 16 a cependant afficher à l'entrée de la salle que « *le port du masque était recommandé notamment pour les personnes à risques ou présentant des facteurs de comorbidité* » et que « *du gel hydro alcoolique était à leur disposition* ».

Dans cette optique, Mrs Christian BOISSARD et Noël RAYNAUD ont accueilli les participants dans le hall d'entrée avant leur entrée dans la salle afin de s'assurer que ceux-ci se désinfectent les mains avec le gel hydro alcoolique mis à leur disposition et de leur rappeler que le port du masque dans la salle n'est plus obligatoire mais recommandé pendant toute la réunion.

I- Paiement des cotisations 2022 et pointage des adhérents présents et des pouvoirs reçus

A l'entrée, Jean Pierre FRAS et Bernard NORMAND accueillent les adhérents et font signer la liste d'émargement.

Jacqueline CHABEAUD et Mauricette RAUTUREAU établissent les cartes d'adhérents pour l'année 2022.

- Montant de l'adhésion : **42 €** (dont 21 € reversés à l'ANDEVA)
- Nombre d'adhérents au 31.12.2021: **240**
- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation au 01.04.2022 : **208**
- Nous avons reçu **59** pouvoirs de personnes n'ayant pas pu venir.
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : **73**

II- Ouverture de l'Assemblée Générale

Mme Guylène PAULIAC ouvre l'Assemblée Générale puis donne la parole au Président,

III- Désignation du président de séance et du secrétaire de séance.

Le président soumet aux participants la présidence et le secrétariat de l'assemblée générale, n'ayant constaté aucune opposition, celui-ci entérine ces 2 désignations :

- Président de séance : Guylène PAULIAC
- Secrétaire de séance : Mauricette RAUTUREAU

IV- La minute de silence

Le Président Claude GUERIN demande à l'assemblée d'observer 1 mn de silence pour toutes les victimes de l'amiante et plus particulièrement nos adhérents décédés.

V- Présentation des intervenants et membres du Bureau :

Le président présente les invités qui interviendront :

- Mr Jacques FAUGERON Président de l'ANDEVA
- Maître Jean-Louis MACOUIILLARD représentant le cabinet d'avocats TEISSONNIERE, TOPALOFF, LAFFORGUE, ANDREU spécialisé, entre autre, dans la défense des victimes de l'amiante.

Les membres du Bureau élus pour 2 ans lors de l'AG du 21 février 2020 conformément à l'article 9 des statuts.

- Jacqueline GERVAIS : Présidente d'honneur (absente)
- Claude GUERIN : Président
- Jean-Pierre FRAS : Vice-Président
- Joël BOYER : Trésorier
- Jacqueline CHABEAUD : Trésorière adjointe
- Noël RAYNAUD : Secrétaire
- Claudine Fort : Secrétaire adjointe (absente)
- Roseline VINCENT : Intendante
- Bernard NORMAND : membre actif
- Christian BOISSARD : membre actif
- Mauricette RAUTUREAU : membre actif

VI- Remerciements aux « officiels présents » :

- Mr Jacques FAUGERON : Président de l'ANDEVA
- Maître Jean Louis MACOUIILLARD : Représentant le cabinet d'avocats TTLA
- Mr Jean-Pierre CHAMPAGNE (correspondant du Journal « La Charente Libre » pour la Couronne).

VII- Absents qui se sont excusés :

- Mme Hélène GINGAST Maire de Fléac
- Mme Brigitte BAPTISTE Maire de Touvre
- Mr Jean-François DAURE Maire de La Couronne
- Mr Thomas MESNIER Député de la Charente
- Mr Philippe BOUTY Président du Conseil Départemental
- Mr Alain ROUSSET Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Mr Jacques SOURIE Président de l'Association CRIDEVIT
- Mr Roger EXPERT Secrétaire de l'Association CRIDEVIT

VIII- Présentation des différents rapports et comptes rendus.

1- Rapport moral

Le président Claude GUERIN donne lecture du rapport moral dont un exemplaire figure en annexe.

- Depuis 2009, année de création de l'association CERADER 16 amiante, le nombre d'adhérents est passé de 19 à 240 (fin 2021).
- Les priorités restent les mêmes, l'écoute, l'aide et la constitution des dossiers aidée en cela par notre organisme de tutelle, l'ANDEVA, mais aussi par le Cabinet d'Avocats TEISSONNIERE-TOPALOFF-LAFFORGUE-ANDREU.
- Remerciements à Mr le Maire et aux élus de la Couronne pour leur soutien et le prêt de la salle LCR où se déroulent nos permanences ainsi que la salle des fêtes pour notre Assemblée Générale annuelle.
- Remerciements aux adhérents qui ont fait des dons à l'Association en 2021 et à l'ensemble de nos adhérents pour leur fidélité.

➔ Nos objectifs restent les mêmes depuis le 1^{er} jour :

- Informer et aider tous ceux qui ont été exposés à l'amiante au cours de leur carrière professionnelle ou extra professionnelle.
- Obtenir devant les tribunaux, si cela s'avère nécessaire, les indemnités qui leurs sont dues en réparation du préjudice subi.
- Rester vigilant et actif afin de faire respecter l'interdiction totale d'utilisation de l'amiante et obtenir son élimination dans des conditions de sécurité adaptées.

➔ Activités 2021

Avec cette pandémie les activités de l'association s'en sont trouvées impactées, mais nos permanences ont repris après l'été dans un cadre sanitaire strict.

De même cette situation sanitaire a entraîné de nombreuses annulations de manifestations locales ou nationales comme celle de l'ANDEVA.

Malgré tout, CERADER 16 a continué ses activités :

- En janvier, et suite à son action engagée fin 2020, notre Association a été reçue par Mr Jean Michel BOLVIN, Président de AMF 16 (Association des Maires de France Charente).
 - Au cours de cet entretien, Claude GUERIN, a pu présenter CERADER 16 et notre action concernant les plaques de toits amiantées en Charente et le respect du DTA dans les communes.
 - Sensible à cette problématique, un courrier rédigé par CERADER 16, a été envoyé à tous les maires de Charente par son intermédiaire.
- Une information sur cette action a également été envoyée à Mr Christian HUTIN, Président du Groupe amiante à l'Assemblée Nationale.
- L'association par l'intermédiaire de son président a participé au cours de l'année à plusieurs réunions de réseau de l'ANDEVA en visioconférence.
- Il est à noter que grâce à la mobilisation du CA du FIVA (représentant des associations, syndicats patronaux et salariés), de l'ANDEVA et de toutes ses associations, ainsi que de nombreux élus et responsables politiques, le gouvernement a renoncé à son projet de la fusion du FIVA et le l'ONIAM.
- Nous avons réussi à tenir en septembre notre assemblée générale.
- L'association a pu envoyer 4 membres du bureau au congrès de l'ANDEVA qui s'est tenu du 13 au 15 octobre à Vogües dans l'Ardèche.
- En fin d'année 2 membres du bureau ont participé à l'assemblée générale de CRIDEVIT, association voisine.
- Fin octobre Jean-Pierre FRAS et le Président Claude GUERIN, ont été reçus au Conseil Département par Mme la Sénatrice Nicole BONNEFOY et Fabrice POINT, 3ème vice-président, au cours de cet entretien, ils ont présenté l'association, ses buts, ses actions, et ses souhaits en matière d'information et de prévention concernant les déchets amiantés.
 - Sensibles à notre action, nos interlocuteurs nous ont informés qu'un article sur les dangers que représentent l'amiante et ses déchets, rédigé conjointement avec CERADER 16, sera diffusé par l'intermédiaire du magazine du département à l'ensemble des Charentais.
- L'association vient d'intégrer, par l'intermédiaire de son Président, le Conseil d'Administration de l'ANDEVA, notre organisme de tutelle.
 - C'est la raison pour laquelle Mme Guylène PAULIAC (qui nous avait déjà fait part de son souhait de s'investir dans l'association à sa retraite) a été cooptée fin 2021 par le bureau afin d'aider Mr Christian BOISSARD dans la gestion des dossiers de maladies professionnelles.
 - En conséquence et afin d'améliorer notre efficacité, le bureau a mis en place, fin d'année 2021 un nouveau fonctionnement interne :
 - Les dossiers MP sont gérés par Mme Guylène PAULIAC et Mr Noël Raynaud avec l'aide technique de Mr Christian BOISSARD.

- Les dossiers pour le préjudice d'anxiété de la SNPE et ROXEL sont gérés par Mme Jacqueline GERVAIS et Mr Noël Raynaud.
- Les dossiers pour le préjudice d'anxiété de Naval-Group sont gérés par Mr Joël BOYER et Mr Claude GUERIN.
- La trésorerie est gérée par Mme Jacqueline CHABEAUD et Mr Joël BOYER.
- L'intendance est gérée par Mme Roseline VINCENT et Mr Jean-Pierre FRAS.

→ Résolutions 2022

- Continuer l'action engagée par CERADER 16 concernant les toitures en amiante en sollicitant Mr Philippe BOUTY, Président du Conseil Départemental et à Mr Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine afin de continuer la sensibilisation de nos responsables politiques.

- Continuer le suivi des dossiers en cours et à venir, assister les requérants.

→ Projets 2022

1- Envoyer à l'ARS de la Charente un courrier et une plaquette présentant l'association pour que celle-ci nous aide à contacter tous les professionnels de santé de la Charente qui sont en contact avec des patients atteints de pathologies liées à l'amiante.

2- Participer à la manifestation nationale de l'ANDEVA à Paris prévue fin septembre où l'association espère y faire participer 25 personnes.

3- Continuer la sensibilisation et la mobilisation des élus et responsables politiques sur l'élimination des toitures amiantées en Charente et en Région.

4- Dans ce cadre-là, l'association CERADER 16 lance un appel à ses adhérents et à l'ensemble de Charentais, qui lors de randonnées ou déplacement en Charente, se trouvent en présence de dépôts sauvages et plus particulièrement de toitures en amiante ciment de bien vouloir les signaler sur l'application téléchargeable « **clean2gether** » sur laquelle ils ont la possibilité d'y joindre une description, des photos ainsi que les coordonnées GPS.

5 – Dans le cadre de restructuration des déchetteries du département, l'association sera vigilante quant au devenir des déchetteries qui acceptent les déchets amiantés et qui je vous le rappelle sont au nombre de six.

- Balzac (nouveau pour les habitants du Grand Angoulême)
- Villefagnan
- Champagne-Mouton
- Sainte Sévère
- Poulignac
- Montemboeuf

Pour vous inscrire et être informé des dates, des modalités et lieux de collectes, vous pouvez soit aller sur le site « pluspropremaville.fr » ou « calitom.com » ou par téléphone au n°vert 0 800 500 429. Ce service est gratuit pour les particuliers.

6 - Afin que le plus grand nombre connaisse l'association et puisse éventuellement nous contacter, un site internet est à l'étude pour une mise en service en 2022.

Nos invités, Mrs Jacques FAUGERON et Maître Jean-Louis MACOUIILLARD seront disponibles à la fin de notre assemblée générale pour répondre éventuellement à vos interrogations personnelles ou sur vos dossiers en cours.

2- Rapport Financier

Mr Joël BOYER présente le rapport financier et le bilan comptable pour l'année 2021 dont un exemplaire figure en annexe.

- les recettes proviennent principalement des cotisations de nos adhérents ainsi que des dons.
- Le résultat de l'exercice 2021 se traduit par un excédent de 6316,56 €.

Ce résultat est obtenu par l'annulation de 2 manifestations de l'ANDEVA à Paris (en 2020 et 2021 cause covid). Les cotisations de nos adhérents restent notre principale ressource financière sur laquelle nous pouvons compter, et nous les remercions de leur fidélité.

3 - Rapport sur les dossiers des malades

Mme Guylène PAULIAC présente le rapport sur les dossiers des malades ou ayants droits, dont un exemplaire figure en annexe.

- La gestion des dossiers des malades ou ayants droits est désormais confiée à Mme Guylène PAULIAC et Mr Noël RAYNAUD, Mr Christian BOISSARD restant un soutien technique.
- Il est certain que la crise du COVID a eu un effet particulièrement néfaste sur la prise en charge des nouveaux dossiers des malades.
- En effet, pour la période 2021 à ce jour, nous n'avons enregistré qu'un seul dossier comme du reste en 2020 alors que les années antérieures nous prenions en charge 7 à 8 nouveaux dossiers par an.
- Les maladies de l'amiante sont toujours aussi graves, pour preuve les 2 victimes prises en charge en 2020 et 2021 sont aujourd'hui décédées.
- Malgré tous les problèmes rencontrés lors de la crise du COVID nous avons pu reprendre nos permanences bimensuelles à la salle LCR de la Couronne et nous ne pouvons que remercier Mr DAURE, Maire de la Couronne pour son soutien sans faille.
- Les derniers résultats obtenus démontrent l'efficacité de notre Cabinet d'Avocats et nous pouvons toujours compter sur le concours de notre association nationale, l'ANDEVA.
- Remerciements à tous nos adhérents pour leur fidélité.

4 - Compte rendu du suivi des dossiers de préjudice d'anxiété de la SNPE

Mr Noël RAYNAUD présente le compte rendu dont un exemplaire figure en annexe.

- L'association aide toujours les salariés des entreprises, qui le désirent, à constituer et à gérer leur dossier de reconnaissance de leur préjudice d'anxiété lié à une exposition à l'amiante.
- Mais également quelque soient les entreprises, publics ou privées, les salariés ou retraités de celles-ci peuvent prétendre à être indemnisés pour leur préjudice d'anxiété lié au fait qu'ils aient été exposés à l'amiante au cours de leur carrière professionnelle en constituant ou en envoyant des dossiers vers les juridictions compétentes.
- A ce jour, concernant SNPE-ROXEL :
 - 80 dossiers (2014) ont abouti ou sont clos.
 - 56 dossiers (2018 à 2021) sont en cours de constitution ou d'instruction au tribunal administratif.
Sur ces 56 dossiers, 24 ont été audiencés au TA en 2021 et 24 ont été rejetés.
Sur les 24 rejetés, 9 ont été prescrits et 15 de ces dossiers peuvent et vont être présentés devant la cour d'appel de Bordeaux conformément au décret 77-949 du 17 août 1977 entré en vigueur le 1^{er} mars 1978.
 - 32 personnes sont venues à l'association pour s'informer sur les pièces à fournir afin de constituer un dossier et dont nous sommes en attente de leur retour.

Il est rappelé aux requérants que lorsque leurs dossiers sont entre les mains des avocats ou en cours d'instruction au Tribunal administratif, l'association n'est plus en copie des échanges de courriers.

En conséquence, dans leur intérêt et afin de pouvoir suivre au mieux leur dossier, nous leur demandons de nous adresser la copie de chaque courrier qu'ils envoient ou qu'ils reçoivent.

Il en va de même pour toute convocation ou notification émanant des tribunaux.

5 - Compte rendu du suivi des dossiers de préjudice d'anxiété de Naval-Group

Claude GUERIN présente le compte rendu dont un exemplaire figure en annexe.

Depuis 2013, ce sont 55 dossiers de préjudice d'anxiété qui ont été déposés au tribunal administratif par l'intermédiaire de notre cabinet d'avocats.

A la date d'aujourd'hui, il reste 7 dossiers en cours au TA car 8 dossiers ont été réglés en 2021.

En outre, j'ai été saisi par 45 anciens personnels de Naval-Group (dont 32 qui ont fait des demandes via le guichet unique) et qui ont des problèmes dans leur instruction :

- 3 dossiers ont été réglés par la réception d'un protocole transactionnel.
- 17 dossiers sont en attente d'un protocole transactionnel.

- 11 dossiers sont clos au TA sans possibilité de recours et 7 ont été dirigés vers notre cabinet d'avocats pour saisir le TA ;
- 11 dossiers sont en attente d'une attestation du MinARM concernant leur emploi et les parties d'établissement où ils travaillaient (conformément à l'arrêté du 21 Avril 2006 qui sert de référence au MinARM).

Suite à son courrier envoyé mi-juillet à la Ministre des Armées afin d'avoir des informations sur les raisons de ces rejets et sur la non diffusion des attestations par les services du MinARM, il a reçu une réponse le 23 novembre 2021.

Le Ministère revient sur son accord verbal concernant la réouverture des dossiers suite à la présentation de nouvelles pièces, la possibilité de saisir le TA hors délai et précise les nouvelles conditions pour faire un dossier d'indemnisation pour le préjudice d'anxiété.

Bien que le caractère transactionnel ne soit pas remis en cause, les nouveaux dossiers devront maintenant réintégrer le processus standard des autres demandes indemnitaires.

Pour information, 114 personnels de Naval-Group sont adhérents à CERADER 16, 5 sont atteintes de maladies professionnelles dues à l'amiante dont 3 en sont décédées.

IX- Approbation des différents rapports :

- L'ensemble des rapports, excepté le rapport financier, est adopté à l'unanimité à main levée.
- Le rapport financier est adopté à l'unanimité à main levée.

X – Renouvellement des membres du bureau

Le président rappelle à l'assemblée que, conformément aux statuts, le mandat des membres du bureau de l'association arrivant à son terme, celui-ci doit être renouvelé cette année pour 2 ans.

Après avoir demandé aux adhérents présents s'il y avait parmi eux des candidats pour intégrer le bureau en charge de la gestion de l'association et n'ayant pas eu de réponses positives, le président a présenté les candidatures ci-dessous à l'assemblée.

- Mr Christian BOISSARD
- Mr Joël BOYER
- Mme Jacqueline CHABEAUD
- Mme Claudine FORT
- Mr Jean-Pierre FRAS
- Mme Jacqueline GERVAIS
- Mr Claude GUERIN
- Mr Bernard NORMAND
- Mme Guylène PAULIAC
- Mme Mauricette RAUTUREAU
- Mr Noël RAYNAUD
- Mme Roseline VINCENT

Les candidats ci-dessus ont été élus à l'unanimité et leurs fonctions au sein du bureau seront validées lors de la permanence du 12 avril prochain.

XI - Permanences 2022 de l'association

Le président rappelle que les permanences se tiennent tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois dans la salle LCR de 14h à 17h, et que celles-ci se feront dans le cadre des règles sanitaires en vigueur à la date de ces permanences.

Un calendrier est à la disposition des adhérents à l'entrée de la salle.

XII - Intervention de Maître Jean Louis MACOUIILLARD, représentant le cabinet d'avocats TTLA.

Le cabinet continue son combat :

- Pour les malades et toutes les victimes d'exposition à l'amiante.
- Pour la réparation du préjudice auprès des personnes qui sont responsables des pathologies de l'amiante (faute inexcusable de l'employeur).
- Pour les personnes qui ne sont pas malades mais qui ont été en contact avec l'amiante (préjudice d'anxiété).
- Contre le FIVA, dont les médecins experts minimisent les marqueurs des plaques pleurales et rejettent les dossiers d'indemnisation.
- Concernant le canal d'indemnisation du préjudice d'anxiété de la DCN.
 - Le Cabinet a dû aller jusqu'au Conseil D'Etat pour la reconnaissance du préjudice d'anxiété. Par la suite, le Conseil d'État a mis les bâtons dans les roues pour la gestion des dossiers.
- Concernant l'indemnisation des dossiers préjudices de SNPE.
 - En 1972, du statut d'ouvrier d'état, les salariés ont basculé dans le privé.
 - La jurisprudence stipule qu'à partir de 1972, les dossiers relèvent du TA.
 - Donc après 1972, l'issue des dossiers va être très très compliquée.
 - Sur 24 rejetés, 9 sont prescrits et 15 vont à la cour d'appel de Bordeaux.

XIII- Intervention de Mr Jacques FAUGERON, Président de l'ANDEVA.

Mr FAUGERON évoque une période difficile et des rencontres compliquées avec le covid. Malgré cette pandémie, l'ANDEVA a continué à défendre les victimes de l'amiante par le biais du télé travail, des visioconférences, dans le but de traiter les dossiers et notamment d'éviter les délais de prescription.

L'ANDEVA a créé des groupes de travail concernant :

- les maladies professionnelles.
- la prévention, le traitement de l'amiante et ses déchets.
- l'ACAATA (pour notre secteur nous dépendons de l'Île de France).
- le réseau NETMESO (fusion des Mésoclin, Mésopath, Renape (cancer du péritoine).

Au cours du congrès de l'ANDEVA en octobre 2021 à Voguë en Ardèche, trois tables rondes ont été faites sur les thèmes suivant :

1- la douleur.

2- Le procès pénal de l'amiante qui jugerait les responsables locaux, les chefs d'entreprise (Ex : Eternit – Condé sur Noireau).

3- le projet de fusion du FIVA avec l'ONIAM a été abandonné grâce à une année de combat intense.

L'ANDEVA se bat également contre le rejet des dossiers d'indemnisation des plaques pleurales, par les médecins experts du FIVA qui minimisent les marqueurs de ces plaques pleurales.

XIV- Pot de clôture

Cette année, le contexte sanitaire le permettant, l'association est heureuse d'offrir la galette et le pot d'amitié à la fin de l'assemblée générale.

Fait à Cognac, le 4 avril 2022

La secrétaire de séance Mauricette RAUTUREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mauricette Rautureau', written in a cursive style with a long horizontal flourish at the end.